



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réglementation

Question écrite n° 9178

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur les conditions dans lesquelles est attribuée l'aide médicale d'État, sur présentation d'une simple déclaration sur l'honneur. Il appartient aux membres de la commission départementale d'aide sociale de juger des recours qui lui sont présentés. Reconnaisant la nécessité de simplifier au maximum les formalités administratives, il lui demande cependant si, dans le cas présent, cette facilité ne risque pas de conduire à des abus.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9178

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 décembre 2002, page 5125